

# Maçon-bétonneur (15 à 23 ans)

RÉF | 4230

## OBJECTIF ET CONTENU

### Programme

#### Connaissances générales :

- Français
- Mathématique
- Droit
- Commerce
- Monde contemporain

#### Connaissances professionnelles :

- Participation à l'organisation de l'entreprise et de chantier : Démonstration pratique
- Maçonnerie : Démonstration pratique
- Terrassement : Démonstration pratique
- Égouttage : Démonstration pratique
- Étanchéité et isolation : Démonstration pratique
- Révision et préparation VCA : Coffrage : Démonstration pratique
- Ferrailage : Démonstration pratique
- Bétonnage : Démonstration pratique
- Transformation : Démonstration pratique

Pour plus d'informations, visitez le [site de l'organisme](#).

### Certification(s) visée(s)

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

### Type de formation

[Alternance PME](#)

## ORGANISATION

### Durée

3 année(s)

### Horaire

En journée 12 heures par semaine en 1ère année; 8 heures en

2ème et 3ème année.

## Début

Septembre

## Coût

70 € frais administratifs & fournitures - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 -

## CONDITION D'ADMISSION

### Prérequis administratifs

Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans et avoir 23 ans maximum**, votre contrat doit se terminer dans l'année civile de vos 26 ans au plus tard
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

#### **Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?**

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du SFPME.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

### Remarques

Formation en alternance via un contrat d'alternance :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la

formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil, il est votre premier interlocuteur pour entrer en formation. ([voir les permanences des délégués à la tutelle](#)). Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

## EN PRATIQUE

### Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- [4 au 8 mai - e-Tour des métiers \(portes ouvertes virtuelle\), rencontrez les formateurs de l'efp et découvrez plus de 85 métiers en ligne.](#)
- La première démarche est de vous présenter à la [permanence d'un délégué à la tutelle](#). Celui-ci s'assurera que vous êtes dans les conditions pour suivre la formation, établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier), vous informera sur le contrat d'alternance.
- Quels sont les documents dont nous avons besoin ?
- votre dernier bulletin ;
- votre carte d'identité.
- Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

### Organisme

#### **efp / SFPME - Apprentissage**

Rue de Stalle 292b  
1180 Uccle  
Tél: efp 0800 85 210  
<http://www.efp-bxl.be>